

Catégorie C
CAPN n°7 du 17 février 2016

- Titularisation des AAFiP 2^{ème} classe stagiaires « Emplois Réservés »
- Titularisation d'agents contractuels « Handicapés »
- Titularisation Contractuels PACTE
- Titularisation AAFiP 1^{ère} classe stagiaires
- Intégration dans le corps des AAFiP

Au cours de cette CAPN n°7 les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci-après.

En réponse à notre liminaire, sur le sujet de la formation, l'administration a répondu qu'elle était très attentive à cette problématique tout en considérant que de gros efforts avaient été réalisés.

S'agissant du mode de recrutement et titularisation des PACTES, la réponse de l'administration consiste à nous expliquer que nous sommes dans un cadre réglementaire ne permettant aucune dérogation dans l'état actuel des choses.

Sur le déroulement des stages, tout en reconnaissant notre revendication comme légitime, l'administration met en avant des contraintes et nécessités de service imposant à ces stagiaires d'être efficaces rapidement.

Sur la thématique des personnes en situation de handicap, la DGFIP considère qu'elle remplit son obligation de recrutement en matière de taux.

Elle reconnaît toutefois qu'une prise en charge adaptée de ces agents n'est pas toujours facile à mettre en place compte tenu de la spécificité de nos métiers et des contraintes qui y sont liées.

1 - Titularisation d'agents administratifs des Finances Publiques de 2^{ème} classe stagiaires recrutés au titre des Emplois Réservés

40 agents administratifs des Finances Publiques de 2^{ème} classe stagiaires ont été titularisés à l'issue d'une période probatoire de dix mois.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** ont voté **POUR** la titularisation de ces dossiers

2 - Titularisation de contractuels handicapés de catégorie C

2 dossiers comportant des réserves avec proposition de non-titularisation étaient soumis à la CAPN.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **CONTRE** la non-titularisation.

3 - Titularisation de contractuels PACTE au grade d'AAFiP 1^{ère} et 2^{ème} classe

92 agents contractuels « PACTE » ont été titularisés dont :

- 78 AAFiP 1^{ère} classe ont été titularisés à l'issue d'une période contractuelle d'un an.
- 1 AAFiP 1^{ère} classe a été titularisé à l'issue d'une période contractuelle de deux ans.
- 12 AAFiP 2^{ème} classe ont été titularisés à l'issue d'une période contractuelle d'un an.
- 1 AAFiP 2^{ème} classe a été titularisé à l'issue d'une période contractuelle de deux ans.

8 agents se sont vus prononcer un renouvellement de contrat à l'issue de leur premier contrat.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont proposés **POUR** la titularisation de ces dossiers tout en rappelant son opposition à ce mode de recrutement.

4 - Titularisation d'agents administratifs des Finances Publiques de 1^{ère} classe stagiaires

24 agents administratifs des Finances Publiques de 1^{ère} classe stagiaires ont été titularisés à l'issue d'une période probatoire de dix mois.

12 agents administratifs des Finances Publiques de 1^{ère} classe stagiaires ont été titularisés à l'issue d'une période probatoire de seize mois.

1 agent administratif des Finances Publiques de 1^{ère} classe stagiaire a été titularisé à l'issue d'une période probatoire de vingt mois.

1 dossier comportant des réserves avec proposition de renouvellement de stage du bureau RH-2A.

Après débat, l'administration a proposé une prolongation de stage de 6 mois avec déplacement de l'agent afin de lui permettre d'effectuer sa prolongation de stage en toute sérénité.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** la titularisation des 37 dossiers ne comportant pas de réserves.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **CONTRE** la prolongation du stage car pour les organisations syndicales l'agent aurait dû obtenir sa titularisation.

5 - Intégration dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques

12 intégrations étaient proposées après détachement de ces agents dans le grade d'AAFiP 1^{ère} classe.

13 intégrations étaient proposées après détachement de ces agents dans le grade d'AAFiP 2^{ème} classe.

À la demande des élus(e)s de **F.O.-DGFIP**, le vote s'est effectué en deux étapes :

- les élus(e)s **F.O.-DGFIP** ont voté **CONTRE** les intégrations concernant les SFACT (18 dossiers) en expliquant que ce vote ne ciblait pas les agents mais notre opposition au système des SFACT découlant de la mise en œuvre de CHORUS,
- les élus(e)s **F.O.-DGFIP** ont voté **POUR** les intégrations concernant les autres agents (7 dossiers).

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD - Christophe TREHOUT - Anthony DACLINAT
William THUBERT - Laurent AUBOYER - Vincent HAYAUX du TILLY

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP